

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 19 décembre 2017

N°290/12/2017 : BUDGET PRIMITIF 2018 - ANNEXE EAU

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.*

**Etaient présents** : 31

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALLO

**Pouvoirs** : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALLO

**Absents** : 3

Mesdames, Messieurs Monique VALAT, Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN



**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Madame le Maire, rappelle que par convention de délégation de service public approuvée par délibération du 28 novembre 2011, la Ville de Montauban a confié à la société Veolia l'exploitation de son service de production et de distribution d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> février 2012, dans le cadre d'un affermage.

Vu la délibération n°238 relative au rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal du 23 Novembre 2017

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce débat, le projet du Budget Annexe primitif 2018 de l'eau présente les masses suivantes :

Section d'exploitation :

Dépenses et Recettes équilibrées à 2 539 442 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes équilibrées à 2 274 160 €

Soit un budget total de 4 813 602 €

Ce projet 2018 repose notamment sur les éléments suivants :

**En Section d'exploitation :**

En Dépenses :

Il s'agit principalement des frais liés au fonctionnement de la direction de l'eau et de l'assainissement dont les charges de personnel pour 95 000 €.

Les intérêts d'emprunt s'élèvent quant à eux à 255 000 €.

En Recettes :

La redevance versée par le délégataire s'élèvera à 2 464 132 € HT.

Par ailleurs, il est à noter que le prix de la part eau passera à 1.0421 € HT/m<sup>3</sup> (contre 1,0249 € HT/m<sup>3</sup> en 2017) pour la part variable.

La part abonnement passera à 26.56 € HT (contre 26.42 € HT en 2017) pour un compteur type de 15mm.

**En Section D'investissement :**

En Dépenses, les gros équipements restent sous maîtrise d'ouvrage communale. Les principaux projets sur 2018 sont :

Travaux de renouvellement et renforcement de réseaux pour 1 000 000 € HT (Avenue de Mayenne, Boulevard Edouard Herriot, chemin des Tourterelles, rue Morin Védrières, rue Kleber, rue Nazon, etc...)

Travaux de réhabilitation des ouvrages pour 380 000 € HT (travaux de réhabilitation du réservoir de Garrisson n°3, Saint-Michel n° 5, etc...)

Remboursement du capital de la dette : 765 000 €

En Recettes, l'emprunt d'équilibre est estimé à 351 688 €

Au final, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe de l'eau présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

### BUDGET PRIMITIF EAU 2018

F/I	R/O	DEPENSES			RECETTES				
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition		
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	189 200	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 464 132		
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	95 000	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	150		
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	8 000					
		022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	1 000					
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 260					
		66	CHARGES FINANCIERES	257 510					
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000					
		<b>Total Dépenses Réelles Exploitation</b>				<b>616 970</b>	<b>Total Recettes Réelles Exploitation</b>		<b>2 464 282</b>
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		647 472				
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		1 275 000	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	75 160	
		<b>Total Dépenses Ordre Exploitation</b>				<b>1 922 472</b>	<b>Total Recettes Ordre Exploitation</b>		<b>75 160</b>
	<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>				<b>2 539 442</b>	<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>			<b>2 539 442</b>

F/I	R/O	DEPENSES			RECETTES			
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition	
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	765 000	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	351 688	
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 500				
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 500				
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 380 000				
	<b>Total Dépenses Réelles Investissement</b>				<b>2 199 000</b>	<b>Total Recettes Réelles Investissement</b>		<b>351 688</b>
	ORDRE					021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	647 472
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		75 160	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 275 000
<b>Total Dépenses Ordre Investissement</b>				<b>75 160</b>	<b>Total Recettes Ordre Investissement</b>		<b>1 922 472</b>	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				<b>2 274 160</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>2 274 160</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 813 602</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 813 602</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Considérant que le Budget Primitif 2018 – Annexe de l'Eau, dans sa version réglementaire et détaillée a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif annexe Eau pour 2018, tel que présenté.

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**26 DEC. 2017**

De sa publication et/ou notification le :

**26 DEC. 2017**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

